

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-506

présenté par
M. Terrasse

ARTICLE 67**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« aa) À la dernière phrase du cinquième alinéa, après la référence : « 4° » est insérée la référence : « du I » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.